



Communiqué de presse

Le Conseil national du Travail s'est réuni en séance plénière le 28 novembre 2023 à 16 heures sous la présidence de monsieur R. Delarue.

Réforme du statut des travailleurs des arts

Le Conseil a rendu un avis n°2.387 sur un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 13 mars 2023 relatif au fonctionnement de la Commission du travail des arts, aux critères et à la procédure de reconnaissance des fédérations des arts et à l'amélioration de la protection sociale des travailleurs des arts, sur lequel il s'est déjà prononcé dans son avis unanime n° 2.298 du 16 juin 2022.

Territoires de soutien aux demandeurs d'emploi de longue durée

Dans son avis n° 2.388, le Conseil s'est également prononcé sur un avant-projet de loi ayant pour objectif d'instaurer des territoires de soutien aux demandeurs d'emploi de longue durée, c'est-à-dire un programme visant à ce que des chômeurs de longue durée, des allocataires d'insertion et des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale puissent reprendre un travail, sur une base volontaire, à temps plein ou à temps partiel, en conservant leurs allocations de remplacement et de cumuler celles-ci avec une rémunération perçue dans le cadre de ce programme.

Projet d'arrêté royal pérennisant les mesures temporaires pour les travailleurs occasionnels dans l'agriculture et l'horticulture

Le Conseil a rendu un avis n° 2.389 sur un projet d'arrêté royal pérennisant les mesures temporaires pour les travailleurs occasionnels dans l'agriculture et l'horticulture.

Délai de préavis réduit pour les travailleurs qui ont atteint l'âge légal de la pension

Dans son avis n° 2.390, le Conseil se prononce sur une proposition de loi visant à supprimer dans la loi relative aux contrats de travail l'article qui prévoit un délai de préavis maximal de 26 semaines lorsque l'employeur met fin au contrat de travail parce que son travailleur atteint l'âge légal de la pension (65 ans).

Ces textes sont disponibles sur le site du Conseil (www.cnt-nar.be).